

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Commune d'APREMONT

Route de la Parentière

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT

"LE CLOS DES PALMIERS 2"

PERMIS D'AMENAGER

PLAN DE COMPOSITION MODIFICATIF
(Schéma de principe)

Echelle : 1/500

Pièce : PA 4

Maître d'Ouvrage :



Architecte DPLG :

Agence CITTE CLAES
6, rue Gustave Eiffel – Case 4005
44806 SAINT HERBLAIN.
Tél : 02 51 78 67 97
E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre et Maître d'Oeuvre :

CDC CONSEILS
ingénierie géomètre topographie

S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS

MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader – ZI de la Seiglerie II
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
02 40 78 60 20 – cdcconseils@cdcconseils.com

BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes – P.A. de la Bretonnière
85600 BOUFFERE
02 51 94 18 48 – cdcconseils85@cdcconseils.com

LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur – 85500 LES HERBIERS
02 51 91 08 27 – cdcconseils85@cdcconseils.com

Dossier 31747 - Novembre 2022

N°	Date	Objet de la modification	Etabli par	Vérifié par
X	04.11.2022	Permis d'Aménager	H.M.	
X	09.03.2026	Modification du découpage des lots (ajout de 2 lots)	H.M.	

Nota : Le nivellement est rattaché au système IGN 69
Les coordonnées sont rattachées au système RGF 93-CC47

1338050 — 1338100 — 1338150 — 6183950 — 6183900 — 6183850

Légende :

- Périmètre de l'opération
- Parking Non Clos (5m x 5m minimum) Accès obligatoire au lot Emplacement définitif
- Parking Non Clos de l'îlot (5m x 5m) Position indicative
- Chaussée
- Parkings en enrobé
- Accès en enrobé
- Trottoir
- Engazonnement
- Zone constructible des lots
- Ilot pouvant acueillir des logements aidés
- Plantation à la charge des acquéreurs à préserver ou à créer suivant l'O.A.P. du PLUi-H
- Espace réservé pour une éventuelle future extension (espace engazonné)
- Sortie motorisée interdite
- Emplacement souhaité des branchements
- Grille EP 30x70 ou 40x40
- Regard et Tabouret EU
- Regard et Tabouret EP
- Caniveau CC1
- Z.N.A. — Zone Non Aedificandi (interdite à toute construction, y compris les annexes, sauf clôtures)
- Candélabre (nombre et emplacement indicatifs)
- 0,00 — Altitude du terrain naturel
- 0.00 — Courbe de niveau
- 0.00 — Altitude projet voirie
- Arbres à conserver
- Arbres à planter (position et nombre indicatifs et de principe)
- Végétation à supprimer
- Clôture de type A : Clôture à charge de l'acquéreur, uniquement composée d'un grillage, doublée ou non d'une haie. Pour les lots 30 à 36 et l'îlot B, les clôtures devront être à dominante végétale.
- Clôture de type B : Clôture, à charge de l'acquéreur, constituée :
  - soit d'une haie implantée au minimum à 0,50 m de la voie, pouvant être doublée par des dispositifs ajourés d'une hauteur maximum d'1,20m implantés à 1m de la voie
  - soit d'un mur plein maçonné et enduit ou traité d'un aspect soigné (parement, etc...) d'une hauteur maximale de 0,80m, pouvant être doublée d'une haie, de dispositifs ajourés ou autres clôtures s'inscrivant dans son environnement, le tout ne dépassant pas 1,20 m de hauteur
- Clôture de type C : Clôture, à charge de l'acquéreur, d'une hauteur maximale d'1,80 m. Elle sera réduite de manière progressive jusqu'à la clôture sur voie

AEP TN: 53.48 Gsup: 52.62 Ginf: 52.12

AEP TN: 54.97 Gsup: 53.97 Ginf: 53.47

AEP TN: 55.96 Gsup: 54.26 Ginf: 53.76

AEP TN: 56.46 Gsup: 54.36 Ginf: 53.86

Pt à implanter
Piquet à supprimer
Borne OGE exist.
Borne OGE imp. le 06.07.2023
Voirie Provisoire
Emplacement des ordures ménagères pour les lots 23 et 24
Ordures lots 8 à 10
Réseau AEP existant
Talus à supprimer
Débord Toit 0.15
Pgt Borne OGE exist. sur bât.
Angle bât.
Ilot B 384 m²
Z.N.A.
N

Surface totale opération	Surface totale esp. commun	Surface totale des lots
10 269 m²	1 906 m² 19 %	8 363 m² 81 %

Echelle 1/500